



## UVE PLANGUENOUAL – AVENANT N° 2

Cet avenant au contrat comporte 2 points :

- D'une part, la prise en compte du nouvelle chargeuse Lieherr L550 XP achetée au cours de l'année qui vient compléter le parc initial de l'usine d'incinération pour ces frais entretien d'un montant annuel de 5 830 € HT et l'acquisition d'une cuve AD Blue (adjuvent anti-pollution pour moteur nouvelle génération) d'un montant de 1 000 € HT sur le compte GER.
- D'autre part, la presse à balles acquise en 1998 pour une valeur de 490 530 € a besoin d'une remise en état qui est estimée à 261 800 € HT. Les travaux seront effectués dans les ateliers de Flexus à Nossebro en Suède.  
Suite à la remise à neuf de la presse à balles, SUEZ propose une diminution annuelle du Gros Entretien Renouvellement de 8 335 € € prévus au contrat soit 25 000 € pour les 3 dernières années.

### ***Demande de l'exploitant SUEZ pour un avenant supplémentaire relatif au Personnel Usine***

SUEZ nous a fait part du besoin de renfort équivalent à un agent supplémentaire sur l'UVE pour faire face au dépassement du tonnage minimum contractuel de 42 000 t/an, l'usine fleuretant régulièrement avec le tonnage maximum autorisé de 44 800 t.

Cela nécessite la mise en balles de quantité d'OMr supérieures aux 2 500 t forfaitaires prévues au contrat lors des arrêts techniques (environ 2 800 t/an en plus). Dans le contrat actuel, ces tonnes ne sont rémunérées à l'exploitant que pour les seuls consommables.

SUEZ fait valoir que cette activité supplémentaire nécessite 1 751 heures de travail par an et que le tonnage supplémentaire incinéré occasionne des ringardages plus fréquents (192 h/an).

Suez estime que cela grève la disponibilité du personnel pour l'entretien et la maintenance de l'équivalent d'un poste qui est chiffré à 65 000 €/an.

### **Avis des techniciens :**

Cette demande n'est justifiée que si l'on considère que les tonnes incinérées au-delà des 42 000 t auraient coûté environ 70 €/t de plus à Kerval en traitement externe (175 000 € pour 2 500 t).

Par ailleurs, compte tenu de la demande de porter la capacité de l'UVE à 47 000 t durant les prochaines années, il sera nécessaire d'avoir une capacité de mise en balle encore plus conséquente et d'assurer une disponibilité optimale de l'installation.

Le montant du poste nous paraît cependant un peu élevé compte tenu du fait que l'exploitant bénéficie déjà d'une rémunération proportionnelle pour ces tonnages supplémentaires.

Il pourrait être proposé à SUEZ d'accéder à sa demande pour un montant inférieur (45 - 50 000 €/an) à partir de juillet 2021 en contrepartie d'un tonnage contractuel à 44 800 t au minimum.

**Le BUREAU Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité, par vote à main levée,**

- ➡ **VALIDE** les travaux de remise en état de la presse à balles qui sont inscrits au plan pluriannuel d'investissement ;
- ➡ **VALIDE ET AUTORISE** le Président à signer cet avenant joint en annexe.

POUR EXTRAIT CONFORME  
A PLOUFRAGAN, le 02 décembre 2020

Le Président



**Kerval**  
CENTRE ARMOR  
Syndicat de valorisation des déchets

Rémy MOULIN

**KERVAL CENTRE ARMOR  
BUREAU DU 2 décembre 2020**

**Convocation du 18 novembre 2020**

Nombre de membres du bureau : 15

**L'an deux mil vingt le 2 décembre à neuf heures quinze**, les membres du bureau syndical de KERVAL CENTRE ARMOR, se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Ploufragan sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de KERVAL CENTRE ARMOR conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivité territoriales : Mr Rémy MOULIN

	ÉLUS DE	PRÉSENT	ABSENT EXCUSÉ
<b>Rémy MOULIN</b>	Saint-Brieuc Armor Agglomération	<b>x</b>	
<b>J-Luc COUELLAN</b>	Lamballe Terre et Mer	<b>x</b>	
<b>Yvon LE JAN</b>	Loudéac communauté Bretagne Centre		
<b>Dominique PRIGENT</b>	Leff Armor Communauté	<b>x</b>	
<b>Christian LE MAÎTRE</b>	Saint-Brieuc Armor Agglomération	<b>x</b>	
<b>Marcel SÉRANDOUR</b>	Saint-Brieuc Armor Agglomération	<b>x</b>	
Gérard VILT	Dinan Agglomération	<b>x</b>	
Jérémy ALLAIN	Lamballe Terre et Mer	<b>x</b>	
Mickaël COSSON	Saint-Brieuc Armor Agglomération	<b>x</b>	
Gérard DABOUDET	Loudéac communauté Bretagne Centre		<b>x</b>
Jean-Michel GEFFROY	Loudéac communauté Bretagne Centre		<b>x</b>
Philippe HERCOUËT	Lamballe Terre et Mer		<b>x</b>
Pascal LAPORTE	Saint-Brieuc Armor Agglomération	<b>x</b>	
Didier LE BUHAN	Saint-Brieuc Armor Agglomération	<b>x</b>	
Pascal PRIDO	Saint-Brieuc Armor Agglomération	<b>x</b>	

<b>Présents :</b>	<b>11</b>	<b>Absents :</b>	<b>4</b>	<b>Votants :</b>	<b>11</b>
-------------------	-----------	------------------	----------	------------------	-----------

***KERVAL CENTRE ARMOR***

**MARCHÉ D'EXPLOITATION  
DE L'USINE d'INCINÉRATION DES ORDURES MÉNAGÈRES  
ET DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DE  
PLANGUENOUAL**

**AVENANT N° 2**

**TITULAIRE :  
SUEZ RV Energie  
Parc d'affaires Edonia  
Rue de la Terre Adélie  
Bât T – CS 86820  
35769 ST GREGOIRE Cedex**

Entre les soussignés :

Le syndicat KERVAL CENTRE ARMOR

Dont le siège social est situé,

Représenté par son Président, Monsieur Rémy Moulin,

Dûment autorisé à cet effet en vertu d'une délibération en date du 2 décembre 2020

D'une part,

Et

SUEZ, Société Anonyme au capital de 21 190 150 euros, inscrite au RCS de Nanterre, sous le numéro B 622 012 748 dont le siège social est sis Tour CB21 16 place de l'Iris 92 040 PARIS LA DEFENSE Cedex,

Représenté par Monsieur Anthony Ramoni, Directeur général délégué en charge de la BL Infrastructures UVE Nord-Ouest, dont le siège régional est sis Parc d'affaires Edonia – Bâtiment T – rue de la terre Adélie - 35 769 SAINT GREGOIRE

D'autre part.

IL A ÉTÉ PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

## TABLE DES MATIERES

Article 1 – Objet de l’avenant .....	4
Article 2 – Entretien et maintenance de la nouvelle chargeuse .....	4
Article 3 – Achat d’une cuve « AdBlue » pour la nouvelle chargeuse .....	4
Article 5 – Impacts de l’acquisition d’une presse à balles sur les dépenses GER .....	5
Article 6 – Dispositions finales .....	5

## Liste des annexes

Annexe 1 : Nouveau plan GER

PROJET

## **ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT**

**Le présent avenant a pour objet de définir les nouvelles conditions techniques et financières d'une partie du poste « Dépenses GER », relatives à :**

- a) L'entretien et la maintenance de la nouvelle chargeuse mise à disposition de SUEZ par KERVAL
- b) La prise en charge dérogatoire sur le compte GER, de l'achat d'une cuve « AdBlue » par SUEZ pour le fonctionnement de la nouvelle chargeuse
- c) La révision du poste GER affectée à l'activité de mise en balles des déchets compte-tenu du reconditionnement intégral de la presse à balles par KERVAL.

## **ARTICLE 2 – ENTRETIEN ET MAINTENANCE DE LA NOUVELLE CHARGEUSE**

Le syndicat KERVAL a réalisé l'acquisition d'une chargeuse neuve en 2020 (modèle Liebherr L550XP IND), en complément d'équipements existants, inclus au contrat. KERVAL souhaite que l'entretien et la maintenance de cet équipement soient intégrés au contrat et gérés par SUEZ.

Pour cela, SUEZ a convenu avec KERVAL :

- D'assurer la maintenance de la chargeuse en souscrivant un contrat d'entretien annuel avec le fournisseur. Le montant de cette prestation est de 3 511€HT par an valeur mai 2020.
- De souscrire une garantie complémentaire « pièces et main d'œuvre » par le fournisseur. Le montant de cette prestation est de 2 279€HT par an valeur mai 2020.

Les deux montants de ces prestations complémentaires seront ajoutés à la partie fixe « Exploitation » de la redevance perçue par SUEZ.

Pour mémoire, la part fixe (juin 2015) était égale 869 000 € par an à laquelle il convient de rajouter les prestations complémentaires citées ci-dessus pour un montant de 5 511.66 € (valeur juin 2015).

## **ARTICLE 3 – ACHAT D'UNE CUVE « ADBLUE » POUR LA NOUVELLE CHARGEUSE**

La nouvelle chargeuse achetée par KERVAL en 2020 fonctionne avec un additif de carburant. Une cuve est nécessaire pour le stockage de cet additif sur le site du CVED.

Pour cela, SUEZ a convenu avec KERVAL :

- D'acheter la nouvelle cuve AdBlue et d'en gérer les approvisionnements. Le montant d'achat de cet équipement est de 1.000€HT.
- D'inscrire cette somme dans le poste « dépenses GER », en dérogeant exceptionnellement au montant plancher de ce poste, défini à 1.500€HT au contrat (date de valeur 11/2015).

#### **ARTICLE 4 – IMPACTS DE L'ACQUISITION D'UNE PRESSE A BALLES SUR LES DÉPENSES GER**

KERVAL va entièrement reconditionner l'actuelle presse à balles au premier trimestre 2021. Conformément au contrat, SUEZ assure l'entretien, la maintenance et les réparations de cet équipement. Ces charges avaient été définies au regard de l'état de la presse, au démarrage du contrat, soit 13.000€HT par an. Les dépenses du poste GER pour cet équipement reconditionné, seront significativement inférieures à celles prévues pour l'équipement d'origine.

Il a été convenu entre KERVAL et SUEZ de modifier le poste « Dépenses GER » comme suit :

- Pour 2021, inscrire 10.000€HT au lieu de 13 000€HT. Ce montant permettra de financer l'achat de la nouvelle pince pour manutentionner les balles en sortie de presse,
- Pour 2022 et 2023, inscrire 2.000€HT au lieu de 13 000€HT par an. (Valeur 2015)

Ainsi, la redevance fixe GER de la presse à balles versée à SUEZ sera ramenée à 4 667€HT par an au lieu de 13 00€HT.

Le nouveau plan de Dépenses GER figure en annexe N°1.

#### **ARTICLE 5 – DISPOSITIONS FINALES**

Toutes les clauses du contrat existant qui ne sont ni contraires aux stipulations du présent avenant ni incompatibles avec elles, demeurent applicables.

Fait à Saint Briec, le 08/12/2020

**Le Président de KERVAL**

**Rémy MOULIN**



**SUEZ RV Energie**

**Anthony RAMONI**



ANNEXE 1 NOUVEAU PLAN GER

Détail poste Dépenses GER Avenant 2

en euros HT	Description	Quantités	Coût indicatif du poste neuf (k€ HT)	Année de mise en place	Durée de vie prévisionnelle [ans]	Coûts annuels durant le marché d'exploitation [€ HT]								
						2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
<b>MANUTENTION STOCKAGE</b>														
Voir 1 ère colonne / annexe 1.4e / mémoire technique						12,50	3,00	54,00	20,00	14,00	22,00	15,00	3,00	
Mécanique pont		1	3		3	0,00	0,00	3,00	0,00	0,00	3,00	0,00	0,00	
Borne pesée		1	3	2 012	6	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Ordinateur pesée		1	3	2 011	6	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Portique radioactivité		2	19	2 005	14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19,00	0,00	0,00	
Pont roulant				1 992		12,50	3,00	51,00	20,00	11,00	0,00	15,00	3,00	
<b>FOUR</b>														
Voir 1 ère colonne / annexe 1.4e / mémoire technique						150,10	106,00	95,00	99,00	130,00	112,00	92,00	100,00	
Refractaire					selon zone	90,00	90,00	90,00	90,00	90,00	90,00	90,00	90,00	
Entrainement					10	20,00	4,00	0,00	4,00	8,00	4,00	0,00	4,00	
Joints					3	0,00	0,00	3,00	0,00	0,00	3,00	0,00	0,00	
Poussoir		1			4	36,50	10,00	0,00	0,00	30,00	10,00	0,00	0,00	
Ventilateur Air Primaire		1			3	0,00	0,00	0,00	1,50	0,00	0,00	0,00	2,00	
Ventilateur Air secondaire		1			3	1,60	0,00	0,00	1,50	0,00	0,00	0,00	2,00	
Bruleur four		1			8	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3,00	0,00	0,00	
Canons à Air		5			2	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	
<b>CHAUDIERE</b>														
Voir 1 ère colonne / annexe 1.4e / mémoire technique						44,00	54,00	214,00	37,10	201,00	34,00	116,00	34,00	
Murs d'eau					10	15,00	0,00	90,00	15,00	0,00	0,00	0,00	15,00	
Surchauffeur HT & BT		1	145		4	0,00	0,00	0,00	0,00	145,00	0,00	0,00	0,00	
Evapos		2		2 002	10	4,00	4,00	94,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	
Ballon	soupapes	2			6	0,00	0,00	0,00	0,00	7,00	0,00	0,00	0,00	
Décennale		1			10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67,00	0,00	0,00	
Nettoyage chaudiere		2			1	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	
Grenaillage		1			4	0,00	5,00	15,00	3,10	0,00	15,00	0,00	0,00	
Refractaire		1			10	0,00	0,00	0,00	0,00	30,00	0,00	0,00	0,00	
Eau alimentaire chaudiere		2			5	10,00	30,00	0,00	0,00	0,00	30,00	0,00	0,00	
<b>MACHEFERS</b>														
Voir 1 ère colonne / annexe 1.4e / mémoire technique						131,00	0,00	23,00	15,00	3,00	0,00	23,00	10,00	
Vis		1	100	2 002	3	20,00	0,00	20,00	0,00	0,00	0,00	20,00	0,00	
Extracteur machefer		1			14	110,00	0,00	0,00	10,00	0,00	0,00	0,00	10,00	
Crible		1			6	0,00	0,00	0,00	5,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
bande transporteuse		2	3		2	1,00	0,00	3,00	0,00	3,00	0,00	3,00	0,00	
Equipement séparation ferreux / non-ferreux						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>REFIOM</b>														
Voir 1 ère colonne / annexe 1.4e / mémoire technique						0,00	39,00	33,00	5,00	5,00	0,00	25,00	0,00	
Vis /S chaudière		1			10	0,00	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Vis Transfert		6			15	0,00	15,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Vis transport intérieur		3	10	2 010	6	0,00	0,00	25,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Vis transport extérieur		1			4	0,00	10,00	0,00	0,00	5,00	0,00	10,00	0,00	
élevateur à Godet		1			4	0,00	0,00	5,00	0,00	0,00	0,00	11,00	0,00	
silo refiom	canon à air	1			5	0,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
vis de chargement		1	5		5	0,00	0,00	0,00	5,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Manchet de chargement		1	4		5	0,00	4,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4,00	0,00	
<b>TRAITEMENT DES FUMÉES</b>														
Voir 1 ère colonne / annexe 1.4e / mémoire technique						255,00	361,00	135,00	84,00	70,00	18,00	31,00	63,00	
Filter GENEVET	manches	5			5	49,00	75,00	0,00	11,00	60,00	0,00	0,00	0,00	
Filter AREA	manches	4			4	0,00	0,00	20,00	0,00	0,00	15,00	0,00	0,00	
Faisceaux	tubes	4			4	15,00	0,00	0,00	0,00	10,00	0,00	0,00	0,00	
Structure		1			10	0,00	0,00	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Nettoyer a chaine		5			5	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Refroidisseur AREA		1			12	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00	3,00	2,00	0,00	
Ventilateur exhaure		5			5	0,00	0,00	0,00	60,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Cheminée		1			10	0,00	4,00	3,00	0,00	0,00	15,00	0,00	3,00	
Raccordement gaine						0,00	86,50	0,00	2,00	0,00	0,00	2,00	0,00	
Massif cheminée						8,00								
Electricité (paratonnerre...)						15,00								
Démontage / remontage analyseurs						5,00								
Electricité analyseurs						9,00								
Démantèlement ancienne cheminée						5,00								
Opacimètre						3,50								
Analyseur des fumées		1	2 005		11	60,00								
Séparation chaux / charbon			2 015			0,00	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Logiciel DREAL						81,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Gaines						44,00								
Circuit Fumées & Fluides		5			5	0,00	0,00	60,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60,00	
<b>VALORISATION</b>														
Voir 1 ère colonne / annexe 1.4e / mémoire technique						495,44	24,94	31,94	34,94	52,94	164,94	31,94	12,80	
Turbine	Visite majeure	4			4	90,00	2,50	2,50	2,50	2,50	142,50	2,50	2,50	
Reducteur		4			4	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Alternateur	Visite majeure	4			4	27,14	4,14	4,14	4,14	27,14	4,14	4,14	2,00	
Regulation		1			20	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	0,00	
AEROCONDENSEUR-Ventilateurs		1			15	355,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Travaux turbine		5			5	0,00	0,00	0,00	0,00	5,00	0,00	0,00	0,00	
Accouplement		1			1	13,30	8,30	8,30	8,30	8,30	8,30	8,30	8,30	
Contrat de maintenance						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>AUXILIAIRES ET UTILITES</b>														
Voir 1 ère colonne / annexe 1.4e / mémoire technique						47,50	200,50	5,50	14,00	27,50	5,50	15,50	5,50	
Moteurs		1			10	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50	
Groupe électrogène		1			12	0,00	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TGBT		1		1 992	5	0,00	160,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Installation HT		2			10	5,00	0,00	3,00	8,00	3,00	3,00	13,00	3,00	
contrôle commande		1			15	0,00	0,00	0,00	0,00	17,00	0,00	0,00	0,00	
Air comprimé		1		2 009	15	20,00	0,00	0,00	3,50	5,00	0,00	0,00	0,00	
Stockage et distribution reactifs	peinture silo					13,00	13,00	13,00	13,00	13,00	10,00	2,00	2,00	
<b>PRESSE A BALLE</b>														
Voir 1 ère colonne / annexe 1.4e / mémoire technique						13,00	13,00	13,00	13,00	13,00	10,00	2,00	2,00	
Pince à balles (pour sortie de presse)		1			10	0,00	0,00	0,00	0,00	13,00	0,00	2,00	2,00	
<b>DIVERS</b>														
Voir 1 ère colonne / annexe 1.4e / mémoire technique						20,00	31,00	30,00	10,00	66,00	30,00	0,00	11,00	
Reseau DEPOUSSIERAGE		2			10	0,00	0,00	5,00	0,00	5,00	0,00	0,00	0,00	
Engins	pneus chargeuse	4			3	0,00	11,00	0,00	0,00	11,00	0,00	0,00	11,00	
BATIMENT & GENIE CIVIL	bardages, toiture				10	20,00	20,00	25,00	10,00	50,00	30,00	0,00	0,00	
réseaux divers														
locaux														
<b>Total annuel</b>						1 168,54	832,44	634,44	332,04	582,44	396,44	351,44	241,30	
<b>Total général</b>						1 168,54	2 000,99	2 635,43	2 967,47	3 549,91	3 946,36	4 297,80	4 539,10	

Moyenne annuelle	567,39
Dont GER f	282,21
Dont GER p	285,18

=> (Prix base mise au point marché : 265,33)